

Commune d'ESTAVAR 66800

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20171114-DCM2017-63-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'absence de quorum de la séance du 11 Novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 8
Date de convocation : 11 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 novembre 2017 à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : L LEYGUE, A TONETTI, R MAGNAN, M VILLAR, B CAGNY, JC RIVAYROL
Absents : S LEBRE, E QUINSON, JP HESPEL, M CARRERE, P MIFFRE
Procurations : P. MIFFRE à L LEYGUE ; M CARRERE à B CAGNY

Romain MAGNAN est élu secrétaire de séance.

DCM2017-63 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement (RPQS) 2016

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport rédigé par la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre a été voté par le comité syndical dans sa séance du 27 septembre 2017.

Le RPQS doit être également être présenté aux conseils municipaux des communes membres dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Où l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2016 de la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

